

D2024-26

## VILLE DU PECQ

## DECISION

## 1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de maintenance des 2 terminaux Vpe (verbalisations)

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'établir un contrat de maintenance et de service pour les Terminaux Vpe smartphones Samsung pour le service de la Police Municipale du Pecq,

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

## DECIDE

De signer avec la société YOU TRANSACTOR, sis(e) 32 rue Brancion 75015 PARIS un contrat pour la maintenance des terminaux Vpe de la Police Municipale pour un montant annuel de 300 € HT soit 360 € TTC.

De préciser que le contrat est établi pour une durée de 1 an et qu'il pourra être reconduit tacitement pour une durée de 2 ans sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 16/02/2024



Le Maire  
  
Laurence BERNARD